

Fonction Publique

GEL DES SALAIRES JOUR DE CARENCE...

Suite à la publication du rapport de la Cour des Comptes « Situation et perspectives des Finances Publiques », le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérald Darmanin (hostile envers les droits des LGBT, soutien à la Manif pour tous), a officiellement annoncé dans les médias, le 29 juin, le **gel du point d'indice des fonctionnaires pour 2018**.

Le point d'indice (qui détermine le montant du traitement des fonctionnaires à chaque échelon de rémunération) a déjà été **gelé pendant 6 ans, de 2010 à 2015**. Il a été augmenté de 0,6% en juillet 2016, puis à nouveau de 0,6% en février 2017, soit **1,2 % ! Waoouuuu... super !**

Rappelons que les fonctionnaires ont subi d'importantes pertes cumulées de pouvoir d'achat : 18,48% depuis 2000, 21,5% depuis 1995...

Pendant ce temps là, les 500 plus fortunés de France ont vu leurs revenus multipliés par 7 en 20 ans !

Si le rapport de la cour des Comptes pointe une pseudo-nécessité d'économies, à aucun moment, le gouvernement n'évoque la lutte contre la fraude fiscale, qui représente entre **60 à 80 milliards d'euros de recettes !**

Ce détournement d'argent est organisé essentiellement par le monde de la finance et des entreprises... « Leurs amis de la finance »

Si l'on rajoute le projet des **120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires (au minimum)** prévues dans le programme électoral du Président Macron, on a compris que ce gouvernement a pour objectif d'attaquer la fonction publique, les services publics et la cohésion sociale.

Outre le gel des salaires des fonctionnaires, la Cour des Comptes propose de supprimer l'indexation des primes et indemnités sur la valeur du point d'indice lequel sert de base au calcul du salaire brut des fonctionnaires. Autrement dit, si le point d'indice venait à

augmenter, les primes et les indemnités n'augmenteraient pas.

Mais ce n'est pas tout, elle recommande également de supprimer les « **avantages salariaux non justifiés** » comme les suppléments familiaux de traitement (SFT) ainsi que les indemnités d'Outre-mer. Les indemnités de résidence seraient limitées à la région parisienne uniquement. Ne serait remplacé qu'un départ à la retraite sur deux dans les ministères - certains d'entre eux, jugés prioritaires, pouvant toutefois être préservés - et un sur trois dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale...

Une semaine après l'annonce du gel du point d'indice, le même Gérald Darmanin annonce le **rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires**.

On peut désormais tout imaginer :

- le rétablissement des 39 heures (suppression des RTT- 39h payées 35),
- la disparition de certains jours de congés (pourquoi continuer à fêter l'armistice du 11 novembre 1918 ? Tous les poilus sont morts !),
- la fin du statut de fonctionnaire (embauche uniquement en CDD ou CDI) etc....

L'herbe n'est pas plus verte ailleurs ! Et la pénurie de personnels dans nos hôpitaux n'est donc pas terminée. Si nous continuons de laisser faire et ne refusons pas ce programme, c'est à genou que nous choisirons d'aller bosser !

Au vu de ce contexte, SUD juge indispensable la mobilisation contre ces projets destructeurs de cohésion sociale qui servent évidemment de terreau à l'extrême droite.

Contre la destruction du Code du Travail et les attaques contre le Service Public nous vous invitons à participer dans l'unité la plus large à la journée de manifestation et de grève générale nationale le mardi 12 septembre 2017 à l'appel de la CGT et de SUD Solidaires.